

ment de la même préférence que nous. Mes renseignements ajoutent qu'en dépit de la préférence de 10 p. 100 qui existait avant la conférence, nous n'avons jamais pu expédier d'amiante sur le marché britannique et étant donné le fait que ces manufacturiers britanniques sont propriétaires de mines dans la Rhodésia, pays qui jouit de la même préférence que nous, il semble tout à fait improbable que les producteurs canadiens d'amiante puissent retirer le moindre avantage de cette entente. Je serais bien heureux d'avoir des renseignements du ministre à ce sujet.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami est, je le sais, habituellement bien renseigné touchant les questions qu'il soulève. Je ne suis pas en mesure de nier ou de confirmer ce qu'il vient de dire à ce sujet.

M. POWER: J'aurais cru qu'avant de conclure un traité dont nous avons tant entendu parler et qui était annoncé dans les journaux comme un traité appelé à sauver un grand nombre de nos industries, le ministre représentant le gouvernement aurait dû, au moins, obtenir des renseignements touchant la possibilité d'expansion de notre commerce d'amiante sur le marché britannique. Néanmoins, s'il n'en a pas plus long à dire là-dessus, je suis prêt à abandonner le sujet.

L'hon. M. STEVENS: Quand mon honorable ami parle d'une entente entre les producteurs canadiens d'amiante et les membres de ce qu'il dit être un cartel...

M. POWER: Je croyais que des négociations avaient eu lieu entre les deux groupes.

L'hon. M. STEVENS: Si ces négociations ont eu lieu, c'est une affaire privée dont, pour le moment, nous n'avons pas connaissance. Nous obtenons une préférence de 10 p. 100 sur le marché britannique...

M. POWER: La Rhodésia l'obtient aussi.

L'hon. M. STEVENS: Oui, elle aussi. Naturellement nous ne pouvons nous plaindre du fait que la Rhodésia obtient une préférence semblable à la nôtre sur le marché britannique, rien à dire à ce sujet. Nous savons aussi, naturellement que, comme pour beaucoup d'autres produits, une concurrence active est venue de sources russes, à ce sujet. Nous expédions de l'amiante en Grande-Bretagne, mais la majorité de notre amiante n'a pas été en Grande-Bretagne, mais aux Etats-Unis.

M. POWER: Quelle quantité expédions-nous dans le Royaume-Uni?

L'hon. M. STEVENS: Les importations au Royaume-Uni pendant l'année civile de 1930 ont été en longues tonnes comme suit:

[M. Power.]

Union soviétique.. . . . .	577
Italie.. . . . .	127
Etats-Unis.. . . . .	66
Autres pays étrangers.. . . . .	266

Cela indique que les autres pays ont importé 1,033 tonnes. Il y a ensuite les importations des sources suivantes:

Chypre.. . . . .	1,400
Afrique-Sud.. . . . .	6,787
Rhodésia.. . . . .	9,252
Bechuanaland.. . . . .	341
Canada.. . . . .	3,636
Autres sources britanniques.. . . . .	209

En d'autres termes, l'importation totale est de 21,625 longues tonnes provenant de l'empire au regard de 1,033 longues tonnes venant de pays étrangers.

M. POWER: Il semble que nous n'ayons pas d'autre moyen d'améliorer notre situation qu'au détriment d'autres sources de l'empire. N'est-ce pas? Exception faite d'à peu près mille tonnes.

L'hon. M. STEVENS: Réserves de ceci. Ces chiffres sont de 1930 et la source d'approvisionnement russe commençait juste à être exploitée. Il se peut que leurs exportations augmentent à l'avenir, et c'est ainsi que nous avons contre eux une protection de 10 p. 100.

M. POWER: Sauf erreur, je crois comprendre que le cartel britannique dont j'ai parlé a été forcé par les Russes de prendre une quantité plus grande de leur production, mais il n'a pas jugé à propos d'en prendre davantage du Canada.

L'hon. M. STEVENS: Je ne puis confirmer la chose.

M. POWER: Je veux dire quelques mots des dispositions de l'annexe C, mais je veux dire tout d'abord que, si l'on ne voit pas réaliser les espoirs de ceux qui attendent quelque chose de cette conférence ou de ces accords commerciaux, il ne faut en blâmer ni le Gouvernement canadien ni le gouvernement britannique et encore moins la Canadian Lumbermen's Association et son président, l'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson) qui, durant la conférence, n'a cessé de se dévouer aux intérêts qu'on lui avait demandé de représenter, et qui a rendu de précieux services à la conférence. Ces espoirs n'ont pas été réalisés, mais je suis sûr que personne ne saurait l'en blâmer.

Je n'aurais probablement pas pris part à ce débat sans un incident survenu il y a une dizaine de jours. J'écoutais à la radio en vue de savoir quelque chose des élections américaines, quand j'ai entendu une voix qui m'était bien connue. C'était celle du solliciteur géné-